Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260202-DELIBCCAS2026_1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

2026/01

C.C.A.S. de la Commune de PLOUISY

Extrait du registre des délibérations
du Comité Communal d'Action Sociale

Réunion du lundi 02 février 2026 à 18h30

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux février à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Rémy GUILLOU, Maire et Président du C.C.A.S.

Membres présents : GUILLOU Rémy, CRENN Nathalie, LE ROUX Andrée, LE SAOUT Aurélie, LE GAC Yveline, FOURE Brigitte, Andrée GIBOIRE, STEUNOU Eliane, LE BIHAN Annick, JUGON Sophie.

Absents excusés : LOZAC'H Solenne

Absent : SEBILLE Stéphanie

Secrétaire de séance : LE SAOUT Aurélie

OBJET : Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte financier unique (CFU) 2025. Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion et reprend l'ensemble des opérations du budget primitif.

Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Les résultats globaux du CFU du budget du CCAS peuvent être présentés ainsi :

En section de fonctionnement :

-	Réalisé en dépenses	:	12 864.90 €
-	Réalisé en recettes	:	12 814.90 €
-	Excédent antérieur	:	0.00 €
-	**Résultat de clôture**	**:**	**-50 €**

En section d'investissements :

-	Réalisé en dépenses	:	0.00 €
-	Réalisé en recettes	:	280.00 €
-	Excédent antérieur	:	280.00 €
-	**Résultat de clôture**	**:**	**560.00 €**

Avant de procéder au vote, Monsieur le Président est invité à se retirer.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte financier unique 2025 du CCAS.

La secrétaire de séance

Fait et délibéré en séance, le 02 février 2026

Le Président,

Rémy GUILLOU

MAIRIE DE PLOUISY (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE